

**COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU**  
**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg  
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 8 quorum atteint  
La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 22 septembre 2023.

Séance du 28 septembre 2023

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel -- JAMBOIS Nathalie-- SANDONATO Jean-Claude-- ROSARIO Mike-- DEVANTAUX Didier – MARCHAL André --BRADLEY Nathalie

Absents : LEROUX Fabrice(excusé) – LIMON Angélique(excusée) -- DELEBEQUE Morgan (excusé) -- CHRISTEN Mireille

Secrétaire de séance : Thomas Michel

**ORDRE DU JOUR**

**DCM 2023/VI/1 Servitude ENEDIS**

**DCM 2023/VI/2 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal de l'exercice 2023**

**DCM 2023/VI/3 Adhésion au groupement de commande Fus@é**

**DCM 2023/VI/4 VIREMENTS DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**DCM 2023/VI/5 Transfert de bail de chasse Lot 1, abroge et remplace la DCM 2022/VI/2**

**DCM 2023/VI/6 baux de chasse**

**DCM 2023/VI/1 Servitude ENEDIS**

Monsieur le maire informe qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur le ban de la commune sur la parcelle 176 section 8 conformément à la convention sous seing privé du 7 novembre 2022.

Le conseil municipal après délibération autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tous documents y afférents.

**DCM 2023/VI/2 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal de l'exercice 2023**

Monsieur le trésorier sollicite l'admission en non-valeur de plusieurs factures dont la liste fournie par la trésorerie est présentée au conseil municipal, Le montant total s'élève à 1 880,03€ pour des factures émises entre 2013 et 2019. Etant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour ces demandes, monsieur le trésorier a justifié le motif d'irrécouvrabilité et indiqué les poursuites réalisées.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, approuve la mise en non-valeur des créances irrécouvrables.

### **DCM 2023/VI/3 Adhésion au groupement de commande Fus@é**

Afin de permettre à notre commune de bénéficier de tarifs plus attractifs concernant, les matériels et équipements scolaires, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...il est proposé de renouveler l'adhésion au groupement de commandes FUS@E.

Dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, peuvent donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion à Fus@é et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **DCM 2023/VI/4 VIREMENTS DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2023

#### **COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
21 (I)	212	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	- 4 752,00
20 (I)	2051	CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	+ 4 752,00

### **DCM 2023/VI/5 Transfert de bail de chasse Lot 1, abroge et remplace la DCM 2022/VI/2**

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mr Huber Mickaël, suite au décès de Mr Huber Daniel, demande un transfert à son nom du bail de chasse du lot communal N°1.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le transfert de bail de chasse du lot communal N°1.

### **DCM 2023/VI/6 baux de chasse 2024/2032**

Concernant la location de la chasse communale pour la période 2024/2032 le conseil municipal prend connaissance des réserves et enclaves déposées en mairie avant le 10 juillet 2023, soit 10 dossiers. Mr le maire informe des décisions prises par la commission communale consultative de chasse 4C en date du 07 septembre 2023.

Le conseil municipal après délibération décide (1 abstention) ;

1. Que la chasse communale fera l'objet d'un découpage en 2 lots
2. D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la chasse.

#### **DIVERS**

Mr le maire présente le projet aux étangs proposé par Mr Auert. Il invite le conseil à une réflexion pour un nouveau format concernant le marché de l'année prochaine. Il informe que le permis a été accordé à la société NEOEN. Mr Rosario rappelle que le coin jeux enfants est toujours en travaux et qu'il devient urgent de faire le nécessaire et de le rendre attractif. Mr Devantaux rappelle que la journée des bénévoles à lieu le samedi 7 octobre 2023.